

Arrêté N°CAI\_260224-01\_composition\_CAR  
portant composition du Conseil d'administration  
en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et  
professeurs assimilés de Nantes Université

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant  
création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

VU la délibération du conseil d'administration de  
Nantes Université n° 20211216-02 du 16 décembre 2021  
portant élection de Carine BERNAULT en tant que  
présidente de Nantes Université ;

VU la délibération du conseil d'administration de  
Nantes Université n° CA\_230127-02 du 27 janvier 2023  
portant approbation du règlement intérieur d'application  
des statuts de Nantes Université, notamment son article 21 ;

VU l'arrêté n° CAI\_260206-01\_composition\_CA portant  
composition du Conseil d'administration de Nantes  
Université ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

**ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE**

Le présent arrêté a pour objet de préciser la composition nominative du Conseil d'administration en formation restreinte à compter du 24 février 2026.

**PRESIDENTE :**

Carine BERNAULT, présidente de Nantes Université, ou son représentant

**ARTICLE N°2 : FORMATION RESTREINTE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ASSIMILES**

Pour respecter la double parité imposée par le Code de l'éducation, la formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés est composée de 8 membres dont 4 femmes et 4 hommes, et de 4 membres du collège A et 4 membres du collège B.

**COLLEGE A :**

Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Nantes Université Demain	BERTHON Christophe
Nantes Université Demain	BLANCHO Gilles
Nantes Université Demain	ROUSTEAU-CHAMBON Hélène
Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	GILLON Pascale

**COLLEGE B :**

Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Nantes Université Demain	ALVAREZ-RUEDA Nidia
Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	DAVID Marie
Nantes Université Demain	CORREARD Nicolas
Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	SIMONET Pascal

**ARTICLE N°3 : FORMATION RESTREINTE AUX PROFESSEURS ET ASSIMILES**

La formation restreinte aux Professeurs et assimilés est composée de 5 membres.

**COLLEGE A :**

Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Nantes Université Demain	BERTHON Christophe
Nantes Université Demain	BLANCHO Gilles
Nantes Université Demain	ROUSTEAU-CHAMBON Hélène
Nantes Université Demain	ROY Isabelle
Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	GILLON Pascale

**ARTICLE N°4 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTERIEURES CONTRAIRES**

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE N°5 : EXECUTION**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 24 février 2026

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT